



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## COMMUNE DE D'HUISSON-LONGUEVILLE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 07 FEVRIER 2023

Nombre de membres :

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

Date de convocation :

02/02/2023

Date d'affichage :

02/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à 20 heures 45, les membres du Conseil Municipal de D'Huisson-Longueville se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Jean-Christophe HARDY, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures 45 par M Jean-Christophe HARDY, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

### PRESENTS :

Mmes Edith VINO, Marie DESCOURS, Natacha DENEUVILLE, Violaine GEHAN, Isabelle ARLIE, et Ms Patrick DAVID, Jean-Louis LIEGEART, Pascal CARTAILLER, Laurent CRINIERE, Laurent VAN BELLEGHEM, Pascal WINDELS, Alexandre MARCHÉ.

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mmes Béatrice SOARES, Colette MASTRODICASA, Laurane LEROY, Farida SLIMANI, Christelle FERRAGUT et M Johann LALANDE.

### SECRETAIRE DE SEANCE :

M Jean-Louis LIEGEART.

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Conseil Municipal du 21 décembre 2022,
- Compte-rendu des décisions du Maire,
- Mise en place études dirigées et surveillées – Règlement,
- Tarif études dirigées et surveillées,
- Rémunération des enseignants pour l'étude,
- DETR : Equipements pour la 8<sup>ème</sup> classe,
- DSIL : Rénovation énergétique espace culturel,
- Restauration de tableau « Vierge à l'enfant » demande de subvention CCVE,
- Restauration de tableau « Vierge à l'enfant » demande de subvention PNR,
- DIA,
- Points divers.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2022 :

M le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2022. Aucune observation n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

## **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :**

M le Maire rend compte de la décision prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal :

<b>Date</b>	<b>N° décision</b>	<b>Objet</b>	<b>Envoi en préfecture</b>
23/01/2023	01/2023	N°DIA 01/2023	24/01/2023
		Objet Vente LABBE- CHAUVEAU/BERRUÉE	
		Adresse L'Orme de l'église	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, prend acte de cette décision.

## **MISE EN PLACE ETUDES DIRIGEE ET SURVEILLEE – REGLEMENT :**

La commune souhaite mettre en place l'étude dirigée dans l'école élémentaire pour les élèves du CP au CM2 après la classe afin de permettre l'assistance aux devoirs dans les meilleures conditions. Les enseignantes auront des groupes de 12 élèves maximum. L'étude interviendra le lundi, mardi et jeudi de 16h15 à 17h45. De 16h15 à 16h45, goûter « tiré du sac » puis de 16h45 à 17h45 étude dirigée. M le Maire présente le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place du service d'étude dirigée, prend acte et valide le règlement intérieur, dit que l'étude sera assurée par le personnel enseignant et dit que cette mesure interviendra à compter du 06 mars 2023.

## **TARIF ETUDES DIRIGEE ET SURVEILLEE :**

M le Maire propose d'instaurer un tarif pour l'étude surveillée.

-Facturation de 4,00€ par élève et par jour (de 16h15 à 17h45), puis facturation de 1,50€ si garderie de 17h45 à 19h00 par élève et par jour. Les inscriptions se feront obligatoirement par période. Les règlements se feront à l'inscription par chèque à l'ordre du « Trésor Public ».

Après l'exposé de M le Maire, le conseil municipal fixe le tarif de 4,00€ par élève et par jour et 1,50€ pour le temps de garderie

## **REMUNERATION DES ENSEIGNANTS POUR L'ETUDE :**

M le Maire propose de rémunérer les enseignants sur le temps d'étude surveillée au taux maximum soit à ce jour au montant de 11,91€ pour le temps d'étude de surveillance et au montant de 22,34€ pour le temps d'étude surveillée.

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe la rémunération des enseignantes aux taux maximum.

## **DETR : EQUIPEMENTS POUR LA 8EME CLASSE :**

M DAVID informe qu'au vue des effectifs de la rentrée prochaine en septembre 2023, le groupe scolaire « Les frères Lumière » va accueillir une nouvelle classe.

Afin d'équiper cette nouvelle classe, la commune va acquérir du matériel et souhaite déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR).

M DAVID présente différents devis pour l'acquisition de mobiliers et de matériels informatiques d'un montant HT de 10 893,23€ qui sont subventionnables à 50%. Le montant de la subvention qui peut être octroyée est de 5 446,62€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'acquisition de matériel pour le groupe scolaire,
- approuve le financement de l'opération,
- autorise M le Maire à transmettre tout document utile au dossier,
- dit que le projet sera inscrit au budget 2023.

#### **DSIL : RENOVATION ENERGETIQUE ESPACE CULTUREL :**

M DAVID précise que, dans la continuité de la rénovation énergétique de l'espace culturel, et suite à différents devis pour l'isolation des combles de la salle d'activités et de la salle polyvalente ainsi que l'isolation par l'extérieur de l'ensemble de l'espace culturel, le montant de ces travaux s'élève à 74 313,70€ HT. M DAVID propose donc de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Le taux est de 80% du montant HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte l'avant-projet d'isolation thermique de l'espace culturel, pour un montant de 74.313,70€ HT,
- décide de présenter une demande d'aide financière au titre de la DSIL pour un montant de 49.176,37€,
- dit que la dépense sera inscrite au budget 2023 en section d'investissement au compte 2135,
- dit que la recette sera inscrite au budget 2023 en section d'investissement à l'article 13462,
- autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

#### **RESTAURATION TABLEAU « VIERGE A L'ENFANT » DEMANDE DE SUBVENTION CCVE :**

Mme DESCOURS présente des devis pour la restauration d'un tableau d'église « Vierge à l'enfant » qui s'élève à 3.470,00€ HT. Mme DESCOURS propose de demander une subvention dans le cadre du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention fonds de concours au montant maximum à la CCVE en vue de participer au financement de la restauration du tableau.

#### **RESTAURATION TABLEAU « VIERGE A L'ENFANT » DEMANDE DE SUBVENTION PNR :**

Mme DESCOURS présente des devis pour la restauration d'un tableau d'église « Vierge à l'enfant » qui s'élève à 3.470,00€ HT. Mme DESCOURS propose de solliciter une demande de fonds de concours auprès du Parc Naturel Régional du Gatinais Français (PNR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention dans le cadre de la restauration du petit patrimoine au montant maximum auprès du PNR.

#### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :**

M le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie :

- DIA 01/23 : Section ZB 436 – 00ha 17a 04ca.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour la DIA suivante :

- DIA 01/23.



**POINTS DIVERS :**

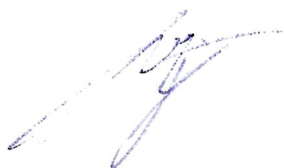
M le Maire informe du prochain rendez-vous avec Orange pour l'étude de l'installation d'une antenne sur la commune le jeudi 09/02 à 8h30.

M DAVID fait part qu'un premier rendez-vous a été fixé avec l'Espace France Services en mairie suite à la mise en place de l'itinérance de ce service.

Mme DESCOURS rappelle le concert « les Zincroks » le samedi 18 février à l'espace culturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 27.

Le secrétaire,



Le président,

